

## **ATTENTION : arnaque aux faux RIB dans les boîtes mail !**

Un type d'escroquerie d'un nouveau genre visant à falsifier le courriel d'un professionnel pour envoyer un RIB frauduleux accompagné d'une vraie facture sévit actuellement. La vigilance est donc de mise !

### **Le mode opératoire**

Une entreprise ou une personne à qui vous devez de l'argent vous adresse un courriel avec, en pièces jointes, un RIB et une facture, afin d'opérer un virement sur son compte bancaire. Le message est alors intercepté par un pirate qui en reproduit le contenu à l'identique et joint la facture d'origine. Mais seuls changent l'adresse de l'expéditeur et le RIB appartenant à l'escroc. Le courrier initial est donc remplacé par le contenu frauduleux et une fois le virement réalisé sur le compte illicite, le paiement sera donc alors perçu par le pirate et non par le créancier. Une arnaque très bien rôdée et difficile à détecter !

### **Quelques conseils pour ne pas se faire piéger :**

- Afin d'éviter d'être la cible d'une telle attaque, mieux vaut privilégier les échanges de coordonnées bancaires en face à face ou oralement.
- Si ce n'est pas possible, en cas d'envoi par courriel, vérifiez scrupuleusement l'adresse e-mail de votre interlocuteur.
- Il faut demander également au professionnel ou à la personne dont vous êtes débiteur le nom de sa banque et, en cas de doute, son adresse e-mail. Avant d'effectuer le virement, il faut le prévenir et lui demander confirmation du versement de la somme sur son compte dès réception.

En cas d'arnaque, les chances de pouvoir être remboursé sont malheureusement très minces. Mais vous pouvez vous rapprocher d'une association de défense des consommateurs qui pourra vous aider dans vos démarches.

*Article rédigé par la Mce, Maison de la consommation et de l'environnement–CTRC Bretagne, – 48 Bd Magenta – 35000 Rennes – 02 99 30 35 50 – [info@mce-info.org](mailto:info@mce-info.org) – [www.mce-info.org](http://www.mce-info.org)*